

A Bricquebec-en-Cotentin, le 11 juin 2024

A l'attention des  
Conseillers municipaux

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du conseil municipal qui aura lieu

le mercredi 19 juin 2024 à 18h00  
Salle du Conseil - Mairie de BRICQUEBEC-EN-COTENTIN

Ordre du jour :

1.	Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du mercredi 17 avril 2024	Annexe 01
2.	CA le Cotentin - Evolution de la compétence santé et accès aux soins	Annexes 02-01 à 02-04
3.	SA HLM Les Cités Cherbourgeoises - Convention de réservation de logements sociaux entre la ville et la SA HLM Les Cités Cherbourgeoises	Annexe 03
4.	Maison sise 55 Place Sainte Anne cédée par la ville - Signature d'un protocole d'accord transactionnel, dans le cadre de concessions réciproques, en vue de clore définitivement les litiges relatifs à la vente	
5.	Projet de cession d'une emprise de terrain sise 5368 Route de l'Abbaye - Commune déléguée de Bricquebec, à détacher de la parcelle cadastrée section AK n°488	Annexe 04
6.	Local commercial sis 4 Cour du Château - Signature d'un bail commercial avec le nouveau locataire suite à la cession du fonds de commerce	
7.	Département de la Manche - Convention pour l'organisation d'une saison de spectacles « la Manche met les villes en scène » 2024/2025	Annexe 05
8.	Collège Marcel Grillard - Avenant n°3 à la convention de coopération fixant les conditions de fourniture de repas en liaison chaude / froide et fabriqués au collège Marcel Grillard pour les écoles maternelles et élémentaires publiques de Bricquebec-en-Cotentin	Annexe 06
9.	Attribution complémentaire de subventions 2024	
10.	Délibération portant autorisation de signature d'une convention entre la ville et le CCAS de BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	Annexe 07

11.	Délibération portant modification du tableau des emplois	Annexe 08
12.	Délibération portant création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité	
13.	Délibération portant création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité	

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
Denis LEFER.



Le conseil municipal ne délibère valablement  
que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.  
D'autre part, en cas d'empêchement, vous pouvez donner pouvoir à un conseiller municipal de votre choix  
pour vous remplacer et voter en votre nom.  
Un élu ne peut recevoir **qu'un seul pouvoir** par séance).  
Formulaire-type disponible sur simple demande au secrétariat général